

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 3 juin 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**575 À 581, RUE SHERBROOKE**

Demande déposée le 26 mars 2024 par la firme ADSP concernant le lot 3 142 543 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 575 à 581, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour l'agrandissement du bâtiment principal:

- a) un pourcentage d'occupation du terrain de 39,3%, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un pourcentage d'occupation maximal de 30%;
- b) une marge latérale de 1,9 mètre, alors que ce même règlement de zonage prévoit une marge latérale de 2,0 mètres.

Donné à Magog, le 13 mai 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière

---